

# Le marché français de la prévention :

## Un vaste marché de plusieurs millions d'Euros, en croissance soutenue



## Un vaste marché de plusieurs millions d'Euros, en croissance soutenue

□ Le marché est composé d'équipements de protection individuels et d'hygiène et de sécurité des lieux de travail, de matériels électroniques de sûreté ainsi que de services en formation, conseils, audits et contrôles.

La France est, avec le Royaume-Uni, le deuxième marché européen, derrière l'Allemagne

□ Il s'agit d'un marché en croissance supérieure à celle du PNB, grâce à de puissants moteurs de développement :

On peut escompter une croissance moyenne annuelle de 4% environ

- due à l'augmentation légère du nombre de travailleurs à protéger
- mais surtout poussée par des facteurs sociaux et environnementaux déterminants :
  - La réponse à des obligations réglementaires toujours plus exigeantes, du fait de la demande croissante d'amélioration des conditions de travail et de diminution des risques professionnels ou environnementaux.
  - La prise de conscience par des entreprises de plus en plus nombreuses de l'intérêt que les actions préventives peuvent avoir sur le plan économique, social et médiatique.
  - L'usage de nouvelles substances chimiques, radioactives ... et/ou de procédés ayant tendance à accroître les dangers potentiels.
  - Les menaces terroristes ou de catastrophes écologiques ou sanitaires majeures.

## Le marché peut être segmenté selon plusieurs axes d'analyse

### Le type de produits ou de services

- Les équipements de protection individuels
- Les équipements d'hygiène et de sécurité des lieux de travail
- Les matériels électroniques de sûreté
- Les services de formation, conseils, audits, contrôle

### Le secteur économique d'utilisation

- L'agriculture
- Les industries de process
- Les industries manufacturières
- Les transports
- Le BTP
- Les services médicaux
- Les collectivités publiques
- Les commerces
- Les services financiers

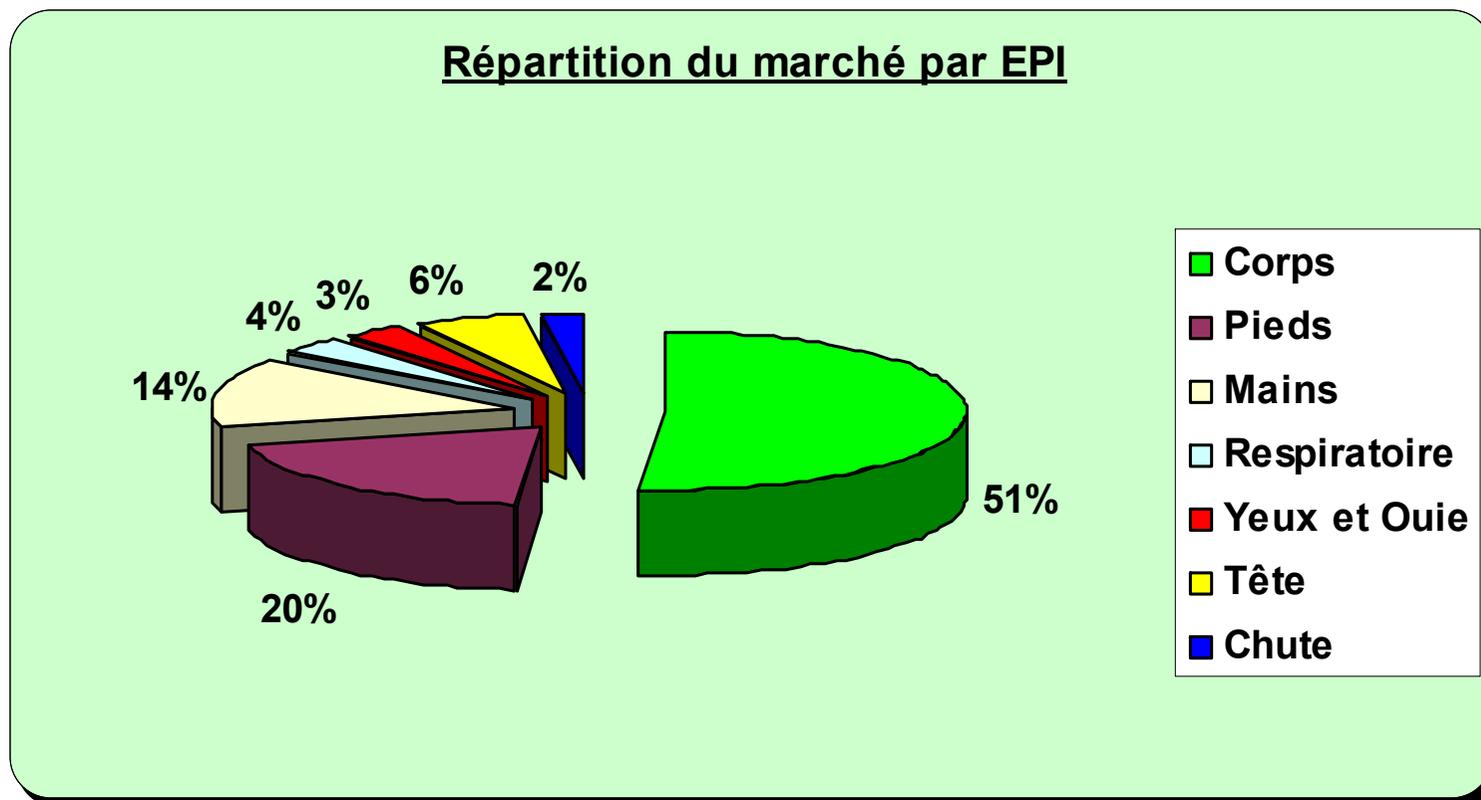
## Les Equipements de Protection Individuels (EPI) sont classés en 8 familles

- **La protection de la tête** définit les casques contre les chocs et la perforation, et les cagoules ou autres systèmes contre la chaleur et les poussières.
- **La protection des yeux** définit les lunettes de sécurité d'usage général contre les projections et les lunettes ou écrans faciaux filtrants.
- **La protection de l'ouïe** définit les appareils passifs et à atténuation asservie, les boules et les bouchons suivant l'exposition sonore ambiante.
- **La protection des voies respiratoires** définit les appareils filtrants contre les aérosols et les gaz, les appareils isolants et de plongée.
- **La protection des mains** définit les gants contre les risques mécaniques, chimiques, microbiologiques, d'électricité statique, de chaleur et de feu, de coupure, de froid, de rayonnement ionisants et la contamination radioactive
- **La protection des pieds** définit les chaussures, bottes et surbottes contre les chocs, l'écrasement, la perforation, le glissement et les projections de métal en fusion.
- **La protection du corps** définit les vêtements contre les risques mécaniques, chimiques, microbiologiques, d'électricité statique, de chaleur et de feu, de coupure, de froid, de rayonnement ionisants et la contamination radioactive.
- **La protection contre les chutes de hauteur** définit les ceintures, harnais, dispositifs d'absorption d'énergie cinétique et connecteurs.

( Source : SYNAMAP )

**Le marché des EPI est de l'ordre de 1500 Millions d'Euros en 2005 et sa croissance moyenne annuelle de 3%**

**Les vêtements de protection corporelle<sup>°</sup> représentent environ la moitié du marché des EPI. La moyenne de la valeur de l'équipement par travailleur protégé varie de € 45 à € 600 selon le type d'EPI et 12% des employés sont concernés. Cette valeur unitaire devrait d'une part croître par sophistication des équipements spécialisés et d'autre part décroître pour les équipements banalisés importés de plus en plus de pays à bas coût de production.**



<sup>°</sup> traditionnels ( incluant bleus de travail, blouses, uniformes ...) : 38% et spécialisés (CE) : 13%

## Le marché des Equipements d' Hygiène et Sécurité dépend du périmètre considéré

- **Postes de travail**
- **Bruit**
- **Eclairage de sécurité**
- **Ventilation / Climatisation / Chauffage**
- **Electricité**
- **Incendie / explosion / désenfumage**
- **Sols**
- **Signalisation / signalétique**
- **Manutention / Levage**
- **Installations sanitaires**
- **Produits de nettoyage et entretien et matériels de premier secours**

## Le marché des matériels de sécurité électronique est en expansion.

### ➤ **Les Systèmes de Détection d’Intrusion**

Très atomisé, ce marché de l’ordre de 150 Millions d’Euros tend à se concentrer. Le besoin de sécurisation concerne tous les acteurs de la société, de l’individu à la multinationale, et s’intensifie avec le renforcement de la menace terroriste et la médiatisation de l’insécurité publique. Ce marché recèle donc encore un fort potentiel de croissance car le taux d’équipement des entreprises et collectivités en systèmes de sécurité reste faible et encore plus celui des ménages. Par exemple, les municipalités affichent de plus en plus leur volonté de s’équiper en caméras de surveillance et les banques et la grande distribution ont de nouveaux besoins.

### ➤ **Les Systèmes de Contrôle d’Accès**

Le marché de contrôle et d’autorisation d’accès par téléphonie dans le résidentiel et le tertiaire est de l’ordre de 100 Millions d’Euros pour les seuls produits et a une forte croissance de 5% par an environ.

### ➤ **Les Systèmes de Sécurisation des Fonds**

( Source : GIMES )

## Le marché des services est très vaste et en forte croissance

- Le marché du contrôle représente environ 1 100 millions d'euros. Ce marché connaît une croissance d'environ 5 % par an grâce au renforcement des réglementations existantes et de l'apparition des nouvelles réglementations.
- Le marché de conseil et audit HSE : identifier les risques, organiser la prévention et le système de management de la sécurité, aider les entreprises dans les démarches de mise en conformité de leurs équipements, de leurs installations ou de leurs process, au regard des réglementations en vigueur.
- Le marché de formation à la maîtrise des risques des acteurs de la prévention

**Pour le marché de la prévention dans son ensemble, les secteurs les plus demandeurs sont les industries de process et le BTP et les grandes entreprises par rapport aux PME / PMI.**

**❑ La tendance à la délocalisation**

- **des industries à process (pétrochimie, sidérurgie ...), plus polluantes et dangereuses**
- **des industries manufacturières (automobile, électroménager ...), plus utilisatrices de main d'oeuvre,**

**va modifier progressivement la répartition du marché au profit d' autres secteurs.**

**❑ Les secteurs des services, en particulier médicaux du fait du vieillissement de la population, les infrastructures des transports et le commerce du fait du sentiment croissant d' insécurité, devraient augmenter leur demande.**

## **L'influence des normes et de la réglementation apparaît déterminante sur l'évolution du marché.**

- L'environnement réglementaire et normatif des entreprises est en plein mouvement, notamment dans le sillage de l'harmonisation européenne (Exemples : Directives Européennes concernant les Equipements de Protection Individuelle, marquage CE...) . En imposant leur adaptation à de nouvelles conditions, il contribue à la structuration de l'offre.**
  
- Dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité, de nombreux textes sont apparus durant la dernière décennie imposant aux entreprises un effort permanent d'analyse et d'organisation.**
  
- La mise en place des actions préventives par les entreprises sont ainsi beaucoup motivées pour satisfaire la réglementation en vigueur et par le souci d'éviter les sanctions financières et les conséquences pénales, notamment en ce qui concerne les accidents du travail.**

**De nombreux prescripteurs, ayant un degré d'influence majeur, interviennent sur le marché.**

- Les organismes de formation
- Les bureaux de contrôle et de conseils
- Les différents organismes publics
  - Inspection du travail
  - Médecine du travail
  - CRAM (Caisse Régionale d'Assurance Maladie),
  - OPPBTP (Office Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics)
  - DRIRE (Direction Régionale de la Recherche de l'Industrie et de l'Environnement)
  - ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)
  - AFNOR (Association Française de Normalisation)
  - INRS (Institut National de Recherche et Sécurité)
  - ANACT (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail)
- Les assureurs
- Les Chambres de commerce et d'industrie
- Les syndicats patronaux

## **Les Distributeurs assument une part significative de l' accès au marché.**

- Grands Distributeurs Spécialistes, offrant une solution « one-stop-shop »**
- Grandes Surfaces de Bricolage**

## **Le marché est encore fragmenté.**

**A coté de quelques multinationales ayant un large catalogue, de très nombreux concurrents spécialisés avec expertise focalisée possèdent globalement une forte part de marché.**

**Une telle structure concurrentielle laisse augurer de nombreuses concentrations à court et moyen terme.**

## Les acteurs de la prévention en entreprise

- ❑ **Le chef d'entreprise** qui est l'acteur principal de la prévention en entreprise. Il veille à la santé et à la sécurité de ses salariés par la mise en œuvre de mesures appropriées (en fonction des risques qu'il aura évalués).
- ❑ **Le médecin du travail** accompagne et conseille l'employeur et les salariés pour la mise en œuvre des mesures de prévention des risques. Il a essentiellement deux missions : la surveillance médicale des salariés (par des visites périodiques) et la surveillance des conditions de travail (par l'étude des postes et des conditions d'exposition aux risques).
- ❑ D'autres acteurs assistent le chef d'entreprise dans ses prises de décision en matière de prévention :
  - le Comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (**CHSCT**) : instance ou lieu de concertation entre la direction et les salariés sur les questions de santé et de sécurité au travail ;
  - les délégués du personnel (chargés des missions du CHSCT en l'absence de CHSCT dans une entreprise) ;
- ❑ Dans certaines entreprises, le chef d'entreprise nomme une personne chargée des questions de sécurité et de santé au travail : il s'agit de **fonctionnels de sécurité**, dont les dénominations et les fonctions varient suivant les entreprises (ingénieurs de sécurité, animateurs de sécurité, agents chargés de mise en œuvre des règles de sécurité ...).

( Source : INRS )